



Melesse, le 11 mai 2022

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la séance du Conseil municipal qui aura lieu le mercredi 18 mai 2022 à 20h.

Conformément au décret n°2022-352 du 12 mars 2022 modifiant le décret n°2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire, la séance se tiendra à la salle polyvalente, rue de Montreuil, sans gestes barrières et sans port du masque.

#### Ordre du Jour

Validation du procès-verbal du 30 mars 2022

- 1 – Médiathèque – braderie de livres – organisation et tarification
- 2 – Extension école élémentaire publique – approbation du projet et validation de l'avenant fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre
- 3 – Champ Courtin – cession de parties des parcelles cadastrées E1837 et E1838
- 4 – Station d'épuration – stockage des boues – convention de mise à disposition d'une fosse
- 5 – Refacturation des frais de mise en fourrière des véhicules
- 6 – Coût élèves et participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques
- 7 – Crédits alloués aux écoles pour l'année 2022
- 8 – OGEC – contrat d'association et subvention 2022
- 9 – Ecole Diwan de Guipel – participation financière à la scolarisation des élèves
- 10 – Accueil Loisirs Enfance « les jeunes pousses » – tarifs des camps 2022
- 11 – Accueil Loisirs Jeunesse « Centre ados » – tarifs des camps 2022
- 12 – Personnel municipal – création d'un Comité Social Territorial local (CST)

#### **Décisions diverses**

#### **Informations diverses**

#### **Tirage au sort des jurés d'assises**

Calendrier prévisionnel des Conseils municipaux du 1<sup>er</sup> semestre 2022 : 29 juin

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma sincère considération.

Le Maire,  
Claude JAOUEN

